

## APPEL À PROJET – RÉSIDENCE DE TERRITOIRE

Dans le cadre du Contrat Territorial d'Education Artistique et  
Culturelle

de la Communauté de Communes de Vezouze en Piémont

Edition #3 – 2025



## SOMMAIRE

---

|                                         |          |
|-----------------------------------------|----------|
| <b>Préambule .....</b>                  | <b>3</b> |
| <b>Présentation du territoire .....</b> | <b>4</b> |
| <b>La Résidence de territoire .....</b> | <b>5</b> |
| Thématique .....                        | 5        |
| Enjeux et objectifs .....               | 5        |
| Domaine artistique.....                 | 6        |
| Publics .....                           | 6        |
| <b>Moyens mis en œuvre .....</b>        | <b>7</b> |
| Lieux.....                              | 7        |
| Durée.....                              | 7        |
| Financements .....                      | 7        |
| <b>Modalités de candidature .....</b>   | <b>8</b> |
| Calendrier .....                        | 8        |
| Critères de sélection .....             | 8        |
| Contenu du dossier.....                 | 9        |
| Modalités d'envoi.....                  | 9        |
| <b>Contacts .....</b>                   | <b>9</b> |

## PRÉAMBULE

---

La Communauté de Communes de Vezouze en Piémont s'est engagée depuis 2023 dans un Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle. Ce contrat réunit l'Etat via le Ministère de la culture et le Ministère de l'Education Nationale, le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle et la CAF de Meurthe-et-Moselle.

La politique culturelle mise en place sur la Communauté de Communes de Vezouze en Piémont repose sur les objectifs suivants :

- Renforcer l'attractivité de la CCVP
- Créer du lien social
- Concourir à l'ouverture culturelle des habitants
- S'adresser à tous : aller au-devant des habitants, de toute la population et non d'une frange réduite

On retrouve ces objectifs dans le CTEAC qui vise à favoriser l'émergence de parcours d'éducation artistique et culturelle au travers de résidences d'artistes associant tous les habitants et tous les temps de vie.

Cette convention s'appuie sur les trois piliers de l'E.A.C. :

- La pratique artistique : engager les publics dans une pratique singulière et collective.
- La rencontre des œuvres, des artistes : donner à voir, mettre en contact le plus direct possible avec les processus et les objets artistiques et culturels.
- La connaissance et la compréhension des enjeux de l'art : encourager une pratique réflexive et le développement de l'esprit critique.

Le présent appel à projets concerne une résidence de territoire, organisée pour la troisième année du CTEAC de la CCVP.

L'appel à projets comprend :

- Le présent document valant cahier des charges
- Une fiche de présentation synthétique à remplir par les candidats

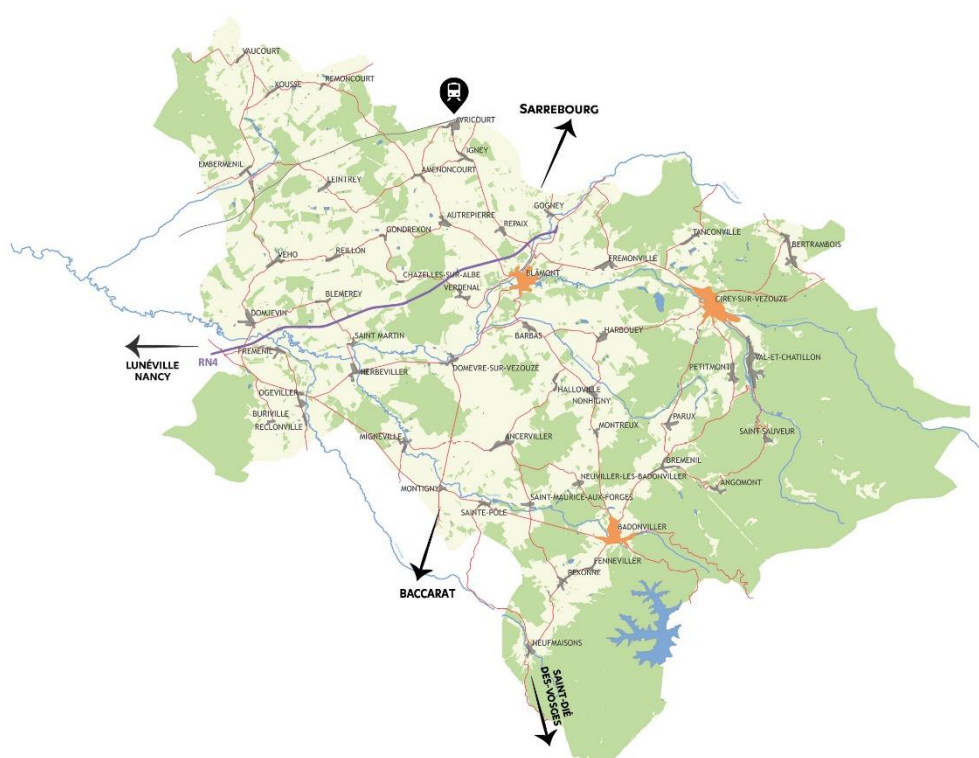
## PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

La communauté de communes de Vezouze en Piémont (CCVP) est une communauté de communes rurale, située dans l'est Lunévillois, au sud-est de Nancy, en Meurthe-et-Moselle. Elle s'établit autour des bourgs-centres de Cirey-sur-Vezouze (1627 habitants), Badonviller (1548 habitants) et Blâmont (1091 habitants).

Elle compte 51 communes et 12 000 habitants.

Le territoire est situé au croisement de trois départements et à proximité de 4 villes :

- Meurthe-et-Moselle (Lunéville à 27min et 33km)
- Moselle (Sarrebouurg à 23min et 25km)
- Vosges (Raon-l'Étape à 28min et 26km, Saint-Dié-des-Vosges à 38min et 47km)



La CCVP compte un collège, 9 écoles, des accueils périscolaires, 2 crèches, plusieurs ehpad, maisons de retraite et résidences autonomie, 3 médiathèques, une Ecole de musique associative, une Maison des solidarités à Blâmont (CD54), ainsi qu'un bon noyau d'associations et structures locales. La CCVP compte également de nombreux espaces de nature, un parc éolien, des étangs, des sentiers de randonnées, et la Maison de la Forêt, un lieu hybride alliant culture et tourisme, sur la route des Vosges.

Plus d'informations sur le territoire de la CCVP aux liens suivants :

CCVP : <https://www.ccvp.fr/>

Maison de la Forêt : <http://maisondelaforet-piemontvosgien.com/fr/>

## LA RÉSIDENCE DE TERRITOIRE

---

La CCVP lance le présent appel à projets pour sélectionner un.e artiste, un collectif artistique ou une compagnie pour mener une résidence de six semaines comprenant des temps de recherche et de création et des temps de médiation destinés aux habitants du territoire.

Les projets doivent avoir une portée territoriale, impliquant les habitants et un ou plusieurs établissements locaux : crèches, centre aérés, EPHAD, communes, associations et si possible être intergénérationnels. La restitution devra être accessible à tous les habitants de la Communauté de Communes, quelle qu'en soit la forme.

Le principe de cette résidence est de contribuer à la cohésion sociale du territoire et à la découverte d'univers artistiques et culturels en privilégiant la participation active et le croisement des publics, le tout dans un esprit de convivialité.

### **Thématique :**

## **Rêver son territoire**

Par cette thématique, il s'agit d'inviter les habitants à partager leurs rêves, leurs visions, leurs utopies pour leur village, leur campagne, leurs paysages.

Cette thématique invite à explorer la relation intime et collective que les habitants entretiennent avec leur territoire rural.

Il s'agit d'aller au-delà du quotidien, de la simple observation ou valorisation du réel, pour ouvrir des espaces d'imagination, de rêve et de poésie. Comment habite-t-on un lieu ? Comment le rêve-t-on, le transforme-t-on par l'imaginaire ? Qu'est-ce qui fait maison ? Quels futurs poétiques et désirables pouvons-nous inventer ensemble pour ce territoire ? Le projet artistique invitera à une lecture sensible, imaginaire, poétique ou futuriste du territoire, de ses paysages, et des aspirations de ses habitants pour rêver son territoire, poétiser le quotidien, inventer les possibles.

### **Les enjeux et les objectifs sont les suivants :**

- Offrir un regard artistique ancré sur le territoire et ses ressources (architecturales, naturelles, culturelles, historiques, matérielles, immatérielles)
- Favoriser l'accès des habitants aux œuvres et la rencontre avec les artistes
- Développer la pratique artistique des habitants, en lien avec les acteurs locaux
- Investir le territoire dans son ensemble par un projet qui maille les espaces et les personnes
- Favoriser une mise en réseau et un partenariat entre les différents acteurs et les différents publics

### **Domaine artistique :**

- Domaines non souhaités car déjà explorés : les projets autour de la photographie et de la céramique.
- Il n'est pas attendu que le projet intègre une discipline artistique particulière.
- A noter cependant que jusqu'à présent les arts visuels et graphiques, l'écriture ainsi que la danse ont été peu représentés sur notre territoire.
- **La pluridisciplinarité des projets est fortement encouragée.**

### **Contenus spécifiques**

- Mener un travail inscrit et pensé dans le temps
- Proposer divers temps :
  - Des temps de découverte du travail et de l'univers des artistes, notamment en début de résidence (petites formes, expositions, performances...)
  - Des ateliers de pratique et de rencontres avec les publics ciblés permettant une découverte de la démarche de création et de l'univers de l'artiste. Les ateliers de pratique seront coconstruits entre artistes et structures/personnes bénéficiaires et sur plusieurs séances/interventions
  - Un temps de restitution du travail développé sur le territoire, dont la forme sera libre, imaginée ultérieurement
- Penser la résidence quand l'artiste est absent du territoire, la faire vivre aussi durant ses périodes d'éloignement en impliquant les associations et acteurs locaux.

### **Les publics prioritaires**

Le projet transmis doit impliquer une équipe artistique structurée en capacité d'intervenir auprès des différents types de publics.

Le projet s'adresse à l'ensemble des habitants de la CCVP avec une attention particulière pour ces publics :

- Les jeunes en temps scolaire et hors temps scolaire
- La petite enfance
- Les personnes âgées en institution ou autonomes
- Les personnes qui pour des raisons culturelles, économiques, géographiques, physiques n'ont pas d'accès simple à la pratique et à la vie artistique et ont peu d'espace de liberté d'expression culturelle.

### Lieux

La résidence a pour objectif de s'adresser à l'ensemble des habitants de la communauté de communes et de rayonner au maximum sur le territoire. Cependant, au regard des dynamiques locales, nous avons fait le choix de privilégier l'Ouest du territoire, et les communes de Domjevin, Xousse, Reillon, Vého, Emberménil.

L'équipe artistique sera toutefois amenée à se déplacer sur le territoire et à intervenir sur différentes communes de la CCVP. Aussi, **l'équipe artistique devra impérativement être autonome dans ses déplacements, donc véhiculée.**

Il est souhaité que les artistes résident sur le territoire un maximum pour permettre une plus grande découverte des lieux et un lien avec les habitants et les structures locales. Des espaces peuvent être mis à disposition pour les temps de création. La CCVP propose un hébergement pour les artistes, le Refuge du Sagard : <http://maisonde laforet-piemontvosgien.com/fr/refuge.html>

### Durée de la résidence

La résidence est mise en œuvre sur l'année scolaire 2025-2026. Il est attendu une durée moyenne de 6 semaines de présence soit environ 30 jours au total, qui ne sont pas forcément consécutifs. Le calendrier sera affiné et précisé avec les artistes une fois choisis. Un temps d'immersion est envisagé en début de résidence afin que l'équipe artistique retenue finalise sa proposition pour le territoire et avec le territoire.

### Financements

Une enveloppe de 10 000€ sera allouée par les partenaires du CTEAC (DRAC, CD54, CCVP) aux artistes / à la Compagnie. Cette somme recouvre l'ensemble des frais liés à la résidence : frais artistiques, temps de coordination-administration-réunions, rémunérations des interventions.

Les frais de déplacements et de restauration sont pris en charge par la Communauté de communes, à hauteur maximum de 2000€.

L'hébergement est mis à disposition par la CCVP.

## MODALITÉS DE CANDIDATURE

---

### **Calendrier**

- Juin 2025 : lancement de l'appel à candidature
- 17 août 2025 : clôture des candidatures
- 7 octobre 2025 : sélection de l'artiste ou de l'équipe artistique
- Octobre/Novembre : construction de la résidence entre la coordinatrice du CTEAC et l'artiste ou l'équipe artistique retenu.e
- Entre décembre 2025 et août 2026 : mise en œuvre de la résidence (période précise à définir ensemble)

### **Critères de sélection**

#### **Qualité artistique du projet :**

- Originalité, cohérence du projet artistique avec la thématique proposée, maîtrise technique, démarche créative claire

#### **Rapport au territoire de la CCVP :**

- Capacité des candidats à travailler avec des structures diverses telles que celles présentées dans le portrait du territoire et à s'adapter à tous types de publics, y compris les plus éloignés de la culture
- Capacité d'investir des lieux non dédiés à la pratique ou à la diffusion artistique
- Formes légères : une attention particulière sera portée aux conditions techniques et matérielles des propositions : légèreté, coûts annexes limités, besoins spécifiques abordables...

#### **Expériences :**

- Le projet repose sur une équipe artistique professionnelle reconnue pour la qualité de son travail, la qualité de ses rapports humains et sa capacité à gérer des projets participatifs
- Une expérience dans la conduite de résidence de territoire sera fortement appréciée



### Contenu du dossier de candidature

Les candidats devront envoyer un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Une **fiche de présentation** (modèle ci-joint à remplir) détaillant les références artistiques des candidats ainsi que les expériences et productions montrant en quoi la démarche artistique répond aux attendus de la résidence, et reflétant une bonne compréhension des axes prioritaires mentionnés et les particularités du territoire
- Un **curriculum vitae** actualisé faisant état du parcours artistique (en cas de collectifs d'artistes, le cv de chaque membre), de l'actualité de création au sein de lieux de diffusion
- Une **approche financière** par poste, précisant le plus possible l'organisation du temps de présence sur le territoire et sa durée (en jours), la ventilation des temps d'interventions, de préparation, de réunion, de coordination, etc... et dans la limite du budget indiqué
- Un **calendrier prévisionnel de présence** sur l'année 2025-2026
- Tout autre document ou portfolio que vous souhaiteriez ajouter au dossier, présentant votre travail et/ou des actions artistiques passées

### Modalités d'envoi du dossier de candidature

Les dossiers devront être déposés jusqu'au 17 août à minuit dernier délai par voie électronique à l'adresse :

[charlotte.benard@ccvp.fr](mailto:charlotte.benard@ccvp.fr)

## CONTACTS

---

### CONTACT PRINCIPAL

**Charlotte Bénard**, coordinatrice culture  
03 83 71 45 84 - [charlotte.benard@ccvp.fr](mailto:charlotte.benard@ccvp.fr)

➔ **Disponible jusqu'au 24 juillet** pour toutes questions autour de cet appel à projet

### AUTRE CONTACT

**Aline Boillot**, directrice du service culture  
03 83 42 33 41 – [aline.boillot@ccvp.fr](mailto:aline.boillot@ccvp.fr)

➔ **Disponible du 4 au 12 août** pour toutes questions autour de cet appel à projet.